

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 64 (2021-2026)  
de M. Laurent Woeffray (PS)  
demandant d'étudier la possibilité d'une participation financière à "JournaFONDS"**

En séance du 29 juin 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 64 de M. L. Woeffray lui demandant d'étudier la possibilité d'une participation financière à "JournaFONDS".

**Résumé du postulat**

Bien que les possibilités soient plus restreintes, les communes peuvent aussi soutenir les médias régionaux, sans pour autant interférer avec la liberté de ces derniers. Une possibilité est un soutien financier à "JournaFONDS", un fonds qui vise à stimuler les projets d'enquête et de reportages journalistiques sur des sujets d'intérêt public. Il finance des projets dans toute la Suisse et chaque journaliste peut déposer une demande pour en bénéficier. Ce fonds est financé d'une part par les cotisations des associations membres et d'autre part par des dons de sources publiques et privées, à savoir des fondations, des sociétés de droits d'auteur ou des fonds du secteur public par des subventions publiques et privées.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'une participation financière à "JournaFONDS" et tout autre soutien à la presse locale, afin d'apporter une contribution au journalisme de qualité et à la diversité des médias, en complément des soutiens fédéraux et cantonaux.

**Réponse du Conseil communal**

**1. Contexte**

En démocratie, la presse et les médias en général jouent un rôle fondamental dans la construction de l'opinion au sein de la population. Le canton et la ville de Fribourg ont la chance de pouvoir compter sur des médias locaux et régionaux de qualité et la Ville souhaite bien évidemment voir cette situation perdurer, pour le bien commun.

A la Ville de Fribourg, les contacts avec la presse sont nombreux et fructueux (230 réponses à des demandes médias en 2022, sans compter celles suivant les conférences et communiqués de presse). La Ville soutient la presse locale de multiples façons: mise en page et impression du bulletin d'information communal 1700 auprès de media f (10 éditions annuelles, pour un montant de CHF 200'000.- environ), annonces d'offres d'emploi (pour un montant annuel moyen de CHF 100'000.-), publicités diverses et annonces mortuaires paraissant régulièrement dans les quotidiens locaux que

sont La Liberté et les Freiburger Nachrichten et sur les ondes de Radio Fribourg/Freiburg (Frapp). Au niveau du marketing, des partenariats ont été conclus, par exemple dans le cadre de Fribourg – ville du Goût 2023 avec La Liberté, les Freiburger Nachrichten, Frapp et La Télé, pour un montant total de plus de CHF 20'000.-.

## **2. Conclusion**

Le Conseil communal est conscient de la situation économique difficile dans laquelle se trouvent les médias en général, avec une importante baisse des rentrées publicitaires, l'érosion du lectorat principalement chez les plus jeunes, et les défis à relever dans le cadre de la transition numérique. Cette baisse des recettes a notamment pour conséquence une perte de capacité d'investissement des médias dans des articles de fond nécessitant de l'investigation, par définition longue et coûteuse. Le Conseil communal poursuivra donc autant que possible son soutien à la presse via les annonces publiées, les travaux d'impression et les partenariats marketing.

La proposition d'accorder un soutien financier à "JournaFONDS" est intéressante, ciblée sur un journalisme de qualité et donc justifiée. Le Conseil communal décide dès lors d'approuver un versement unique de CHF 5'000.- à ce fonds, tout en espérant que les médias parviennent à faire évoluer leur modèle d'affaires pour leur permettre de poursuivre dans les meilleures conditions leur mission d'intérêt public.

Le postulat n° 64 est ainsi liquidé.